



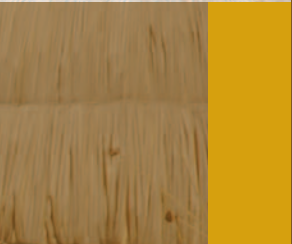
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

LE PARTENARIAT DANS LES FAITS : Collaboration avec les populations autochtones



Avant-propos





Naoko Ishii
Directrice générale et présidente
Fonds pour l'environnement
mondial

Les populations autochtones contribuent efficacement à la préservation de l'environnement mondial et des cultures humaines en s'appuyant sur leurs savoirs traditionnels et sur des pratiques de gestion durable des ressources. Malheureusement, leurs sociétés disparaissent à un rythme sans précédent. Partout dans le monde, les autochtones demeurent vulnérables et continuent de souffrir de l'extrême pauvreté, de problèmes de santé et de la discrimination¹.

L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) souligne l'importante nécessité d'assurer un avenir durable aux autochtones du monde entier. La mondialisation rapide de l'économie met en péril les terres et les ressources qui sont d'une importance capitale pour la culture, la spiritualité et la subsistance de bon nombre d'entre eux. Les autochtones sont aussi extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique, dans la mesure où ils résident souvent dans des zones écologiquement fragiles².

Les populations autochtones ne sont pas seulement victimes de la dégradation de l'environnement mondial, elles peuvent également y apporter des solutions efficaces. Elles possèdent des connaissances traditionnelles qui peuvent se révéler déterminantes pour faire face à l'évolution des conditions et des schémas environnementaux. L'extraordinaire convergence spatiale entre les sites revêtant une importance mondiale du point de vue de la biodiversité et les terres, les territoires et les ressources autochtones constitue à la fois une excellente occasion et un réel enjeu pour la protection de la biodiversité et le maintien des moyens de subsistance des peuples autochtones.

Cette publication est une mise à jour d'un document sur les populations autochtones produit par le Secrétariat du FEM en 2008. Ces dernières années, le FEM a renforcé son partenariat avec les populations autochtones. Il a par exemple adopté une *Politique sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM* (qui inclut une norme de sauvegarde sur les populations autochtones) et les *Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM*. Il a en outre créé le Groupe consultatif des populations autochtones, et les projets qu'il réalise avec le concours de ces dernières ont plus que doublé durant les six dernières années — dépassant le chiffre de 220 projets.

Le FEM continuera à s'acquitter de son mandat qui consiste à préserver l'environnement mondial en appliquant une approche multipartite tout en respectant les dispositions de la DNUDPA. Nous restons ouverts à toutes remarques ou suggestions de la part de nos partenaires. Et nous invitons les groupements autochtones et les organisations communautaires à apporter leur aide au FEM pour en faire un mécanisme toujours plus efficace à même d'assurer la préservation des biens publics mondiaux.

1 Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, *La situation des peuples autochtones dans le monde*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, 2009.

2 Macchi, M. *Indigenous and Traditional Peoples and Climate Change*, IUCN Issues Paper, 2008.



Populations autochtones : Politiques d'intervention et participation

Raison d'être de notre collaboration avec les populations autochtones

Près de 370 millions d'autochtones vivent dans plus de 90 pays du monde entier³. Bon nombre d'entre eux ont pu survivre en raison de leur relatif isolement dans des territoires de plus en plus considérés au niveau mondial comme physiquement et biologiquement exceptionnels.

En fait, une portion considérable des zones prioritaires de la planète — selon l'importance de leur biodiversité et leurs écosystèmes — empiète sur les terres, les territoires et les ressources autochtones⁴. Par exemple, les autochtones de certaines régions d'Amérique du Nord et du Sud, d'Afrique centrale, de Russie et d'Asie du Sud-Est habitent ce qui reste de grandes forêts boréales et pluvieuses au monde. Ces régions jouent un rôle déterminant pour le cycle du carbone et sont des réservoirs irremplaçables de diversité biologique et de services écologiques. Cette convergence remarquable constitue à la fois une excellente occasion et un défi pour les efforts de préservation de la nature.

Les peuples autochtones forment des communautés particulières, car leurs lieux de vie et les ressources dont ils dépendent sont inextricablement liés à leur identité et à leur culture. Les changements naturels ou les actions de développement qui entraînent la perte ou la destruction de leurs terres et leurs ressources peuvent provoquer une baisse de leur pouvoir économique, conduire à une perte d'identité et mettre en péril leur culture. Le FEM est déterminé à faire en

sorte que ses interventions respectent pleinement la dignité, les droits fondamentaux, les économies, les cultures et les savoirs traditionnels des communautés autochtones et des personnes qui les composent⁵.

Le FEM se félicite par ailleurs des possibilités de collaboration avec les peuples autochtones, leurs savoirs traditionnels et leurs systèmes de gestion des écosystèmes étant réputés particulièrement importants pour la gestion des ressources naturelles, le développement durable et l'adaptation au changement climatique.

Directives reçues au titre d'Accords environnementaux multilatéraux connexes

Les traités et les obligations contractés au niveau international reconnaissent la nécessité de protéger les populations autochtones et les terres et ressources dont ils dépendent. La CDB et la CCNUCC, entre autres, donnent au FEM des orientations importantes sur ces questions, ainsi que sur les connaissances autochtones que l'on peut mettre à profit pour la préservation de la biodiversité.

La CDB par exemple appelle à respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique⁶. De plus, à la onzième Conférence des Parties, le FEM a été invité à fournir un appui pour réaliser les activités de formation et de renforcement des capacités et pour d'autres activités relatives aux aires marines d'importance écologique ou biologique dans les communautés autochtones et locales. Il a également été invité à fournir une assistance en faveur des travaux

3 Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, *La situation des peuples autochtones dans le monde*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, 2009.

4 Selon certaines estimations, les territoires autochtones traditionnels recèleraient jusqu'à 80 % de la biodiversité terrestre. Descriptif de projet du FEM : *Assessment and Recommendations on Improving Access of Indigenous Peoples to Conservation Funding*, 2007.

5 GEF/C.41/10/Rev.1.

6 CDB, Article 8j), Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et objectif 18 d'Aichi.

sur les indicateurs concernant les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable, et l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages⁷.

Les Parties à la CCNUCC ont émis des directives sur la participation des populations autochtones et l'intégration des savoirs traditionnels à l'élaboration des Plans nationaux d'adaptation (PNA) que le FEM finance à travers le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Plus précisément, elles ont convenu que le processus des PNA devrait être à caractère participatif et faire intervenir les populations autochtones — de l'élaboration et la mise en œuvre au suivi-évaluation. Elles ont également convenu que ce processus devrait s'inspirer d'une diversité de sources de connaissances, y compris autochtones⁸.

Politique et stratégie d'intervention concernant les populations autochtones

Reconnaissant l'importance du rôle que jouent les populations autochtones en tant que partenaires et acteurs clés, le FEM veille à ce qu'elles soient prises en compte dans tous les aspects pertinents de ses interventions. Le FEM est l'une des premières institutions financières internationales à s'être dotée d'une politique indépendante prônant l'implication effective de la société civile et incluant des dispositions en faveur des populations autochtones et locales. Intitulée *Participation du public aux projets financés par le FEM*⁹, cette politique définit les principes applicables à la participation des populations autochtones à tous les aspects des opérations du FEM, y compris la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des projets qu'il finance.

Plus récemment, le Conseil du FEM a adopté la *Politique sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM*¹⁰ que toutes les Agences partenaires

du FEM sont supposées respecter. L'une des huit normes minimales de cette politique définit des critères fondamentaux pour les Agences partenaires du FEM souhaitant exécuter des projets financés par le FEM, qui associent des populations autochtones, notamment concernant l'utilisation des ressources culturelles ou des savoirs traditionnels, l'utilisation des études d'impact environnemental et social, les consultations, l'accès aux ressources génétiques et à la propriété foncière, etc.

En outre, les *Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM*¹¹ ont été adoptés en 2011. Ce document regroupe et réaffirme les politiques du FEM concernant les populations autochtones. Il propose également de nouvelles modalités d'application de ces politiques par les Agences partenaires du FEM et d'autres parties intéressées par la mise en œuvre des projets du FEM. Plus précisément, il aborde les sujets de la planification des projets, la participation, la gouvernance, le partage des avantages, les savoirs traditionnels, la parité hommes-femmes, la réinstallation, la responsabilisation et les mécanismes d'examen des plaintes émanant des populations autochtones. Il donne également des précisions sur les mécanismes et les moyens permettant d'assurer la mise en œuvre effective des principes et modalités énoncés. Il convient de noter que ce document a servi de cadre à la mise en place du Groupe consultatif des populations autochtones (IPAG) qui a pour mission d'aider l'interlocuteur des populations autochtones au Secrétariat du FEM à traduire sa politique dans les faits. Composé d'autochtones du monde entier délégués par leurs groupes eux-mêmes, l'IPAG a commencé ses activités en 2013 et se réunit régulièrement pour donner des orientations au FEM.

Les directives émanant des instances des Conventions et les politiques d'intervention du FEM sont incorporées aux stratégies pour les domaines d'intervention du FEM. Les populations autochtones sont considérées comme des partenaires déterminants pour la réalisation des objectifs stratégiques définis pour le domaine d'intervention « diversité biologique » pour FEM-6. Dans le cadre de cette stratégie, le FEM s'engage à continuer à promouvoir le renforcement des capacités des autochtones et leur participation à la préparation, l'exécution et la gestion des projets d'aires protégées à travers des dispositifs établis comme les zones sous régime de gestion communautaire ou autochtone et des mécanismes de cogestion. Il prévoit aussi de soutenir des projets visant à renforcer la capacité

7 Onzième Conférence des Parties, Décision xi/5. Convention sur la diversité biologique.

8 Dix-septième Conférence des Parties, Décision 5/CP.17 et Décision 12/CP.18, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

9 Voir les documents C.7/6 et C.6/Inf.5, *Draft Outline of Policy Paper on Public Involvement in GEF-Financed Projects*.

10 GEF/C.41/10/Rev.1.

11 GEF/C.42/Inf.03/Rev.1.

des populations autochtones à négocier l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent, ainsi que des mesures favorables à la préparation et la mise en œuvre d'accords à cet effet¹².

La stratégie de gestion durable des forêts pendant FEM-6 s'appuie également sur une approche plurisectorielle. Entre autres priorités, elle privilégie des projets de gestion forestière qui visent à améliorer la viabilité des moyens de subsistance des populations autochtones et locales. Elle s'inspire par ailleurs d'une approche pluripartite qui prend également en compte les populations autochtones¹³. Elle considère de surcroît que les autochtones ont un rôle important à jouer dans la définition des politiques d'intervention, des incitations économiques, des outils et des méthodes permettant de combattre les facteurs du déboisement. Sur les conseils de l'IPAG, le FEM a aussi inclus des objectifs concernant les populations autochtones dans les stratégies pour d'autres domaines d'intervention durant FEM-6¹⁴.

Participation des populations autochtones aux opérations du FEM

Les populations autochtones participent activement aux opérations du FEM. Cette participation ne cesse de croître et s'élargir, comme on peut le voir dans la liste ci-dessous :

- Accès aux financements du FEM pour des projets spécifiques, y compris dans un rôle de chef de file
- Participation et association à des projets du FEM, y compris en qualité de bénéficiaires
- Association aux processus d'élaboration des politiques dans le cadre de l'Assemblée et du Conseil du FEM
- Participation aux travaux du Groupe consultatif des populations autochtones en vue de prodiguer des conseils à l'interlocuteur des populations autochtones au Secrétariat du FEM.

12 Il s'agit notamment d'accords reconnaissant les principes fondamentaux du régime d'accès et de partage : consentement préalable donné librement et en connaissance de cause et conditions convenues d'un commun accord. Voir les stratégies adoptées dans les domaines d'intervention pour FEM-6, 2014.

13 Id.

14 Id.

- Participation et association aux coalitions plus vastes de la société civile collaborant avec le FEM, comme le Réseau FEM d'ONG.
- Association aux processus des instances de la CDB, de la CCNUCC et d'autres dispositifs d'élaboration de politiques pertinentes, pour contribuer à orienter le FEM dans son rôle de mécanisme financier de conventions multilatérales.

Il convient de noter que les populations autochtones ont très activement participé à la préparation de la *Politique du FEM sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM et des Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM*. Un groupe de travail spécial composé d'experts et de représentants d'autochtones a été constitué pour faire remonter des avis détaillés aux FEM à toutes les étapes de la préparation du dernier document. Donnant suite à leurs observations, un Groupe consultatif des populations autochtones a été créé pour appuyer en permanence le Secrétariat du FEM.

Sur les conseils et avec l'appui des membres de l'IPAG, le Secrétariat du FEM est en train de revoir et renforcer les systèmes de suivi du FEM dans le but de mesurer les résultats et les progrès de ses interventions et de ses activités de transfert des connaissances et de renforcement des capacités, et d'appuyer des projets traitant des questions autochtones. Le Secrétariat du FEM a aussi engagé un programme de sensibilisation dont le but est de faire connaître le travail du FEM et son action en faveur des populations autochtones, et faire remonter les remarques et suggestions de ces dernières. Les réunions des Parties à la CDB et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ont servi de cadre à de nombreux échanges et présentations, et d'autres sont attendues l'année prochaine.

En outre, les populations autochtones participent régulièrement aux travaux du Conseil du FEM, aux réunions de consultation des organisations de la société civile, aux rencontres et manifestations en marge des Conférences des Parties aux conventions et à d'autres forums importants sur l'environnement.



Participation des populations autochtones aux projets du FEM

Le FEM associe les populations autochtones à ses opérations et projets depuis sa création en 1991. La publication intitulée *Le FEM de A à Z : Un guide à l'intention des organisations de la société civile*¹⁵ fournit aux populations autochtones et à d'autres organisations de la société civile des orientations sur les modalités d'accès aux ressources du FEM — de la préparation à l'approbation des projets — à travers les guichets de financement des projets de moyenne et de grande envergure. Elle décrit également les étapes à suivre pour bénéficier du concours du Programme de microfinancements du FEM.

Projets de grande et moyenne envergure du FEM

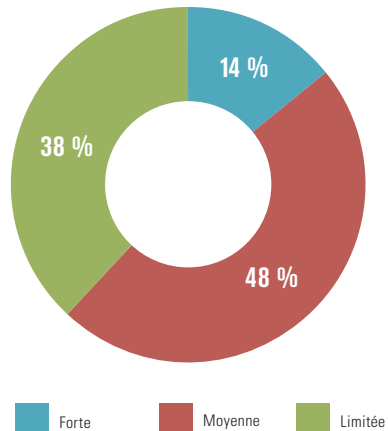
Nombre de projets et degré de participation

En avril 2014, le FEM avait financé plus de 220 projets de grande et moyenne envergure qui faisaient intervenir des populations autochtones. Ce portefeuille se compose de 70 % de projets de grande envergure et 30 % de projets de moyenne envergure¹⁶. La participation des populations autochtones se décline aussi bien sous forme d'Agence d'exécution, d'Agence de mise en œuvre ou de bénéficiaires, notamment de paiements pour des services écosystémiques.

Comme on peut le voir à la figure 1, sur plus de 220 projets, 31 (14 %) démontrent une forte participation des populations autochtones (projets exécutés ou mis en œuvre par des organisations

autochtones)¹⁷, y compris 27 projets (87 %) relevant du domaine d'intervention « diversité biologique ». De plus, une large proportion de ces projets (61 %) a été réalisée dans la Région Amérique latine et Caraïbes, ce qui montre que les peuples autochtones d'Amérique latine participent depuis longtemps aux activités de préservation de la biodiversité.

FIGURE 1 DEGRÉ DE PARTICIPATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES AUX PROJETS DU FEM



17 Ces projets ont été qualitativement regroupés en trois catégories pour des besoins d'analyse :

1. Forte participation : Projets exclusivement montés au profit de populations autochtones ou exécutés et/ou mis en œuvre par une organisation autochtone.
2. Participation moyenne : Projets comportant des volets et/ou des sous-projets distincts expressément consacrés aux populations autochtones.
3. Participation limitée : Les populations autochtones participent à certaines activités prévues dans le cadre de projets.

15 FEM, *Le FEM de A à Z : Un guide à l'intention des organisations de la société civile*, 2011.

16 Depuis 2013, les projets financés par le FEM à hauteur de 2 millions de dollars sont considérés comme des projets de moyenne envergure. Jusqu'alors, ce montant était plafonné à 1 million de dollars.

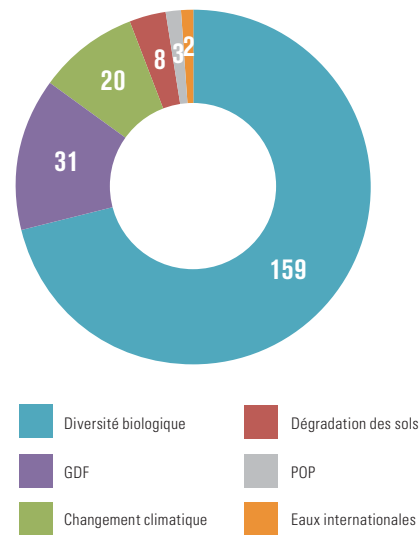


Types de projets

La biodiversité reste le domaine d'intervention de prédilection des projets associant les populations autochtones (71 % ou 159 projets). Ces dernières années toutefois, ces populations sont de plus en plus associées à d'autres domaines d'intervention comme le changement climatique et la gestion durable des forêts (figure 2).

Les projets du FEM associant des populations autochtones varient de la cogestion ou la participation directe à la gestion des aires protégées et des zones tampons et la prise en compte systématique de la biodiversité dans les paysages de production (y compris l'application des savoirs traditionnels à la gestion des ressources naturelles) à l'appui à des manœuvres visant à influencer sur les politiques publiques et à des activités de renforcement des capacités. Plus récemment, les populations autochtones ont été associées à des projets destinés à favoriser l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui en découlent, renforcer la coopération régionale pour la gestion des polluants organiques persistants (POP) et faire face aux effets du changement climatique en promouvant la sécurité alimentaire et le secteur de l'élevage.

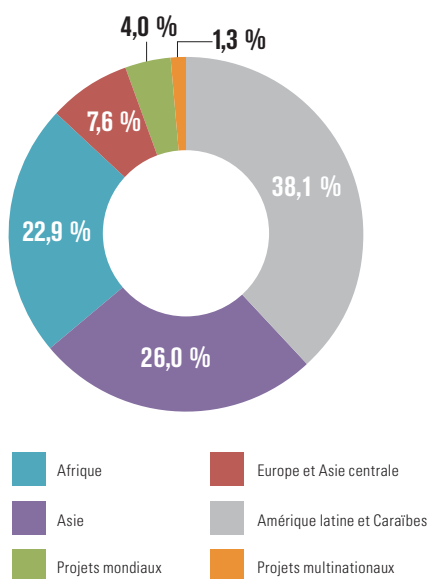
FIGURE 2 RÉPARTITION DES PROJETS DU FEM PAR DOMAINE D'INTERVENTION



Répartition régionale

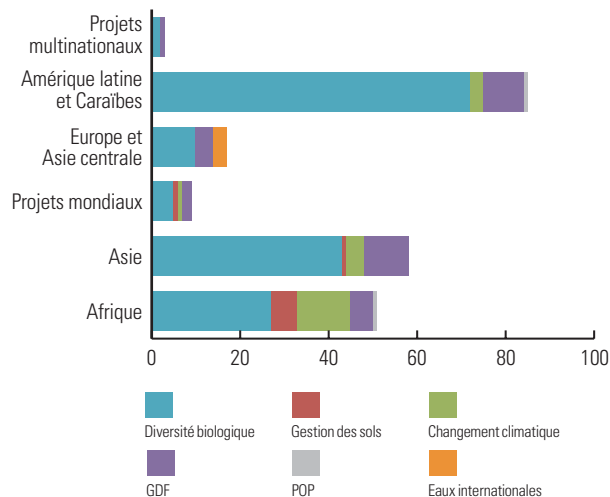
La Région Amérique latine et Caraïbes continue de recenser le plus grand nombre de projets réalisés avec le concours de populations autochtones (39 %). Ces dernières années toutefois, le FEM a davantage diversifié ses opérations au niveau des régions, en finançant un nombre croissant de projets en Asie et en Afrique (figure 3).

FIGURE 3 RÉPARTITION RÉGIONALE DES PROJETS DU FEM ASSOCIANT DES POPULATIONS AUTOCHTONES



Si l'on compare la répartition régionale des projets dans tous les domaines d'intervention, on constate que chaque région dispose d'un grand nombre de projets associant des populations autochtones (figure 4).

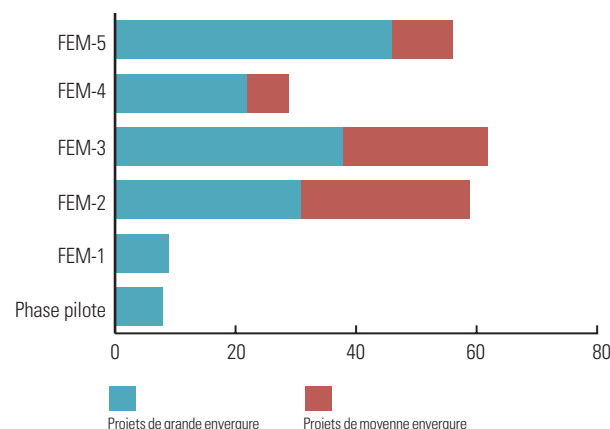
FIGURE 4 RÉPARTITION RÉGIONALE DES PROJETS DU FEM PAR DOMAINE D'INTERVENTION



Évolution par cycle de reconstitution des ressources du FEM

Le FEM s'évertue sans cesse à soutenir des projets associant des populations autochtones. Si on exclut FEM-4, le nombre de projets du FEM réalisés avec le concours de ces populations n'a cessé de croître à chaque cycle de refinancement (figure 5). Le Secrétariat du FEM examine actuellement les raisons qui expliquent la baisse de la participation des autochtones aux projets du FEM durant FEM-4.

FIGURE 5 ÉVOLUTION DES PROJETS ASSOCIANT DES POPULATIONS AUTOCHTONES, PAR CYCLE DE REFINANCEMENT DU FEM

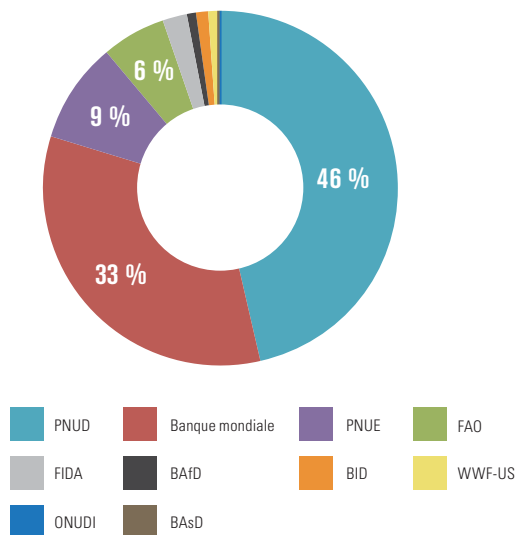




Répartition des projets du FEM par Agence

Le PNUD et la Banque mondiale exécutent la majorité des projets du FEM traitant des questions autochtones, soit respectivement 46 % et 33 % de ce portefeuille. Cependant, le nombre d'Agences dont les projets associent des populations autochtones a considérablement augmenté par rapport aux précédentes analyses du FEM. Désormais, la plupart des Agences du FEM exécutent des projets qui font intervenir des populations autochtones (figure 6).

FIGURE 6 RÉPARTITION DES PROJETS ASSOCIANT DES POPULATIONS AUTOCHTONES, PAR AGENCE DU FEM



Programme de microfinancements du FEM

En plus des projets de grande et moyenne envergure, de nombreux peuples autochtones du monde entier bénéficient également des concours du Programme de microfinancements du FEM. Ce Programme établit un lien entre les problèmes mondiaux, nationaux et locaux en appliquant une approche transparente, participative et impulsée par les pays à la planification, à la conception et à l'exécution de projets. Depuis 1992, il a attribué plus de 16 000 dons d'un montant total de plus de 650 millions de dollars à 137 pays. Près de 15 % des projets qu'il finance sont axés sur les populations autochtones.

Le Programme de microfinancements octroie directement aux communautés autochtones et locales des aides d'un montant maximum de 50 000 dollars, mais qui sont en moyenne de 20 000 à 35 000 dollars, favorisant ainsi une évolution notable de leurs moyens de subsistance et leur environnement. Il se caractérise notamment par le soutien apporté aux activités qui font le lien entre la préservation des moyens de subsistance et les priorités mondiales du FEM ; l'adhésion croissante des populations et des OSC locales à cette action du fait du développement de leurs capacités et de l'expérience acquise ; et l'engagement actif de différents acteurs qui interviennent localement pour s'attaquer aux problèmes environnementaux de la planète.



Étude de cas d'un projet financé au titre du Programme de microfinancements du FEM

Participation des populations locales à l'initiative REDD+ : Le projet U'yool'che A.C.

Agence de mise en œuvre :	U'yool'che A.C. – Ejido Felipe Carrillo Puerto
Lieu :	Péninsule du Yucatan, Mexique
Don du Programme de microfinancements du FEM :	USD 61 731 au total (2008 et 2011)
Cofinancement :	USD 93 977 au total

Présentation générale

Lancé en 2006, le projet U'yool'che A.C. a pour but d'aider les populations autochtones à développer des techniques de fixation du carbone dans la région des Mayas. Au Mexique, 80 % des forêts appartiennent aux ejidos et aux communautés. Le site du projet, qui se trouve le long du corridor Sian Ka'an — Calakmul, est une vaste zone boisée qui relie deux réserves de biosphère d'importance considérable pour la biodiversité et la subsistance des populations locales.

Le projet expérimente des activités de préservation des forêts et de la biodiversité qu'elles renferment en association avec les populations locales et autochtones qui peuvent servir d'exemple dans le cadre de l'initiative REDD+ (Réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts). Il présuppose qu'une façon efficace d'aider les populations locales à faire face au changement climatique consiste à identifier leurs besoins et aspirations et à les doter des moyens nécessaires à cet égard.

Acquis et enseignements

Le projet a permis de délimiter une zone de préservation de la biodiversité locale de 1 230 hectares qui se compose de forêts semi-sempervirentes. Cette importante réalisation a été rendue possible en aidant les populations autochtones, y compris des jeunes et des femmes, à mieux comprendre le changement climatique, le suivi du carbone forestier et d'autres questions et méthodes de gestion durable. Le projet a créé plus de 20 emplois temporaires et amélioré l'accès aux traitements. U'yool'che A.C., l'ONG locale, conduit le processus de transposition du projet à 12 autres communautés de la région et les activités de transfert des compétences d'une communauté à l'autre.

Un certain nombre d'enseignements tirés de cette expérience peuvent étayer de futurs projets et améliorer les interventions pilotes en cours :

- Une forte implication des propriétaires terriens est essentielle pour assurer la durabilité du projet. Des activités comme des ateliers participatifs et des travaux de recherche réalisés au niveau local favorisent la mobilisation des membres de la communauté.
- Le transfert des connaissances et des compétences d'une communauté à l'autre peut servir de cadre à la préparation d'autres projets.
- L'appui d'ONG locales et d'institutions de recherche est fondamental pour réaliser les objectifs du projet en soutenant les travaux de recherche et en suscitant d'autres activités de gestion financière.



Projets marquants

Les cinq projets du FEM présentés sommairement dans cette section illustrent les techniques les plus recommandées pour associer les populations autochtones aux projets du FEM, en veillant à ce que leurs priorités et aspirations soient prises en compte tout au long de la préparation du projet et dans le cadre de résultats.

A. Brésil : Gestion durable des forêts : Promotion de la contribution des terres des peuples autochtones à la préservation des écosystèmes forestiers

Agence du FEM :	PNUD
Agence d'exécution :	Ministère de l'Environnement (MMA), Fondation brésilienne pour les affaires autochtones (FUNAI) et organisations autochtones
Financement du FEM :	USD 6 100 000
Cofinancement :	USD 31 700 000
Approbation du projet :	2009

Présentation générale

Le Brésil est doté d'une riche biodiversité. Ses 611 terres autochtones sont réputées hautement stratégiques pour la préservation des forêts nationales, tout en aidant les populations autochtones à maintenir leur mode de vie traditionnel.

Avec une superficie de 105,6 millions d'hectares (12 % du territoire national), certaines de ces terres recouvrent des zones considérées comme extrêmement importantes du point de vue de la biodiversité. Les différentes pratiques culturelles développées par les populations autochtones au fil des siècles jouent un rôle important pour la promotion de la préservation et l'utilisation durable des ressources qui se trouvent sur leurs terres. Toutefois, les terres et pratiques autochtones sont de plus en plus menacées par une combinaison de facteurs externes et internes.

L'objectif de ce projet est de promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière présente sur les terres autochtones par les populations autochtones elles-mêmes. Il vise à rassembler ces terres dans un ensemble de zones protégées essentielles pour la préservation des écosystèmes forestiers du Brésil.



Acquis et enseignements

Le projet a créé un environnement propice à la reconnaissance du rôle des terres autochtones pour la préservation de la biodiversité ; la fixation et le stockage du carbone ; le maintien de moyens de subsistance durables ; et surtout le renforcement de la capacité des populations autochtones à discuter de leur avenir avec les institutions gouvernementales. Ce faisant, il a aidé à instaurer une relation de collaboration entre les organisations autochtones et le Gouvernement brésilien.

Signée en juin 2012, la Politique de gestion territoriale et environnementale des terres autochtones a été préparée avec le concours de plus de 1 200 autochtones appartenant à 186 groupes ethniques. Cette politique définit le cadre du partenariat entre les autorités et les peuples autochtones pour la gestion des terres de ces derniers.

La première phase du projet a permis de renforcer la capacité de l'administration à mettre en valeur et gérer les terres autochtones, en intégrant des concepts comme la reconnaissance des contributions des populations autochtones à la préservation de la biodiversité et la promotion des services écosystémiques. Le projet a aussi fermement établi sa structure de gouvernance au sein de l'entité publique concernée, la FUNAI, qui s'appuie sur un système robuste de consentement préalable donné librement et en toute connaissance de cause défini en droite ligne de ses principes d'action.

Une leçon importante tirée du projet consiste à gérer les attentes des diverses parties prenantes pour ne pas dévier de ses objectifs. Cela peut être réalisé durant la phase de préparation au moyen d'une communication intense et en dégagant un consensus autour de la portée et des limitations du projet. L'importance de la participation de différents acteurs à la prise de décisions est un autre enseignement tiré du projet. Un comité de pilotage composé à parts égales de représentants de l'administration et des peuples autochtones a été constitué. Le projet a permis de conclure que la participation de toutes les parties concernées est importante pour assurer une communication franche et transparente. Enfin, l'obtention d'un véritable consentement préalable donné librement et en toute connaissance de cause dans le cadre d'un processus participatif permet d'asseoir la légitimité du projet avant son démarrage effectif.

B. Projet mondial : Faciliter une gestion durable des terres arides par la prise en charge pastorale mobile (Initiative mondiale pour un pastoralisme durable — IMPD)

Agence du FEM :	PNUD
Agence d'exécution :	Centre pour le développement des zones arides du PNUD
Financement du FEM :	USD 950 000
Cofinancement :	USD 1 875 000
Approbation du projet :	2005

Présentation générale

Le pastoralisme est l'un des systèmes d'utilisation des sols les plus répandus dans les régions arides de la planète. Bien qu'important pour la production agricole, il est mal compris et souvent considéré à tort comme un système néfaste pour l'environnement et économiquement insoutenable. Cette interprétation erronée a donné lieu à l'adoption de politiques publiques et de dispositifs qui limitent son intégration dans les systèmes de production agricole et économique traditionnels.

L'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable (IMPD) a été conçue dans le but de corriger cette erreur. Son objectif était de générer des connaissances et d'établir des partenariats restreints afin de promouvoir la prise en charge pastorale mobile de façon à contribuer efficacement à la gestion durable des terres arides. Plus généralement, elle avait pour mission de renforcer le cadre propice à la gestion durable des terrains de parcours, de démarginaliser les populations pastorales et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Acquis et enseignements

Le projet a obtenu des résultats probants en générant des connaissances, en influençant les politiques et en renforçant les réseaux et les partenariats œuvrant pour la promotion du pastoralisme comme système de production et des moyens de subsistance en milieu pastoral. Il a permis de démarginaliser les populations pastorales et renforcer leurs organisations aux niveaux local et mondial, en utilisant un système de partenariat unique.

L'approche de l'IMPD s'appuie sur des éléments probants et le renforcement des capacités. Elle a permis aux différents intervenants d'utiliser des arguments crédibles pour participer efficacement au



dialogue. Les populations pastorales ont gagné en respect et ont le sentiment que ce projet a accru leur visibilité et renforcé le soutien accordé aux autochtones nomades et à la gestion durable des terres arides.

Un large éventail de produits de promotion du savoir a été développé dans le cadre du projet, dont bon nombre dans plusieurs langues, ce qui a facilité la tâche des défenseurs du pastoralisme. S'il demeure difficile de mobiliser des fonds pour les travaux de traduction, l'initiative a réussi à établir un pont entre les populations pastorales, les chercheurs et les ONG. Les produits du savoir générés dans le cadre de ce projet portent sur les sujets suivants : droits et émancipation des femmes dans les communautés pastorales ; organisations pastorales pour la défense des droits fonciers ; connaissance des indicateurs de suivi des parcours parmi les populations autochtones ; et changement climatique et adaptation dans le secteur de l'élevage en Afrique. Un support d'information sur le pastoralisme a également été produit pour soutenir la mise en œuvre du projet.

C. Arctique : Fédération de Russie : Soutien du programme national d'action pour la protection du milieu marin arctique

Agence du FEM :	PNUE
Agence d'exécution :	Ministère du Développement économique – ACOPS
Financement du FEM :	USD 6 191 000
Cofinancement :	USD 12 484 000
Approbation du projet :	2003

Présentation générale

Ce projet avait pour objectif de créer un cadre durable de lutte contre la dégradation du milieu marin de l'Arctique russe résultant d'activités terrestres. Pour ce faire, il prévoyait la préparation et la mise en œuvre d'un Programme d'action stratégique validé au niveau national (SAP).

Les initiatives engagées dans trois régions témoins visaient à démontrer le potentiel de création de pratiques de cogestion stables. Une de ces initiatives, dénommée COMAN, devait trouver des solutions aux problèmes écologiques et économiques en conciliant les intérêts des entreprises avec ceux des populations autochtones, tout en préservant les modes de vie et les habitats traditionnels de ces dernières. Elle a été mise en œuvre par le Fonds Batani de développement international pour les peuples autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Nord, en collaboration avec l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON).

Le but de ces initiatives témoins était de créer les conditions nécessaires pour une gestion concertée de l'environnement entre les services de l'administration fédérale et locale, les entreprises minières et les populations autochtones du Nord, dans des sites d'activités économiques et d'habitats traditionnels.

Acquis et enseignements

En parachevant le Programme d'action stratégique et en actualisant l'Analyse diagnostique des problèmes environnementaux dans l'Arctique russe, le projet a réalisé ses objectifs. Il a permis d'exécuter un certain nombre d'activités liées particulièrement aux populations autochtones, notamment :



1. Un séminaire introductif destiné à dégager une entente sur les objectifs et les résultats attendus par toutes les parties intéressées, y compris les populations autochtones et le secteur industriel.
2. Une analyse des pratiques de cogestion de l'environnement assortie de recommandations pour améliorer ces pratiques dans des régions présélectionnées. Cette analyse devait être suivie d'une formation à l'intention des populations autochtones afin de les aider à enregistrer et utiliser leurs savoirs traditionnels pour les activités de cartographie et de suivi écologique.
3. Des consultations régionales afin de prendre en compte les intérêts et coordonner les actions des acteurs participant à la cogestion de l'environnement, parmi lesquels les populations autochtones. Ces consultations ont abouti à l'élaboration de principes et de techniques permettant de résoudre les problèmes liés à la cogestion et d'assurer équilibre et stabilité dans ce processus. Elles se sont également soldées par l'adoption d'une procédure commune et d'un avant-projet de texte relatifs à la création de mécanismes institutionnels destinés à encadrer les relations entre les peuples autochtones, les instances étatiques et les entreprises privées.
4. Des tables rondes régionales pour restituer les résultats du projet et les plans d'action conjoints aux organes de l'administration centrale et décentralisée, aux entreprises privées et aux populations autochtones. Ces plans organisent la cogestion en pondérant les intérêts de toutes les parties et encouragent la préservation du mode de vie traditionnel et des habitats des populations autochtones.

Le modèle du conseil ethnoécologique a été défini à la suite de ce projet pilote. Les conseils ethnoécologiques sont des forums qui servent à identifier et résoudre des conflits potentiels entre les populations autochtones, les entreprises, les autorités, les collectivités locales et d'autres parties concernées.

Les expériences et enseignements tirés de ce projet témoin ont également servi par la suite à formuler une loi fédérale sur la « Protection des habitats originels, des modes de vie traditionnels et des méthodes traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles des groupes minoritaires autochtones de la Fédération de Russie ».

D. Programme d'adaptation de proximité

Agence du FEM :	PNUD
Agence d'exécution :	UNOPS
Financement du FEM :	USD 4 525 140
Cofinancement :	USD 4 525 140
Approbation du projet :	2007

Présentation générale

Il est de plus en plus admis que les petites communautés risquent d'être frappées le plus durement par le changement climatique, alors qu'elles sont les moins bien équipées pour y faire face et s'y adapter. Ce projet pilote a été conçu dans le but de réaliser des actions de proximité afin de renforcer la capacité des communautés et/ou des écosystèmes dont elles dépendent à résister aux effets et à la variabilité du climat. Ses enseignements pourront ensuite être transposés à plus grande échelle pour reproduire les pratiques ayant donné de bons résultats et étayer les politiques en place ou en préparation qui favorisent le renforcement des capacités d'adaptation des populations locales. Les autochtones sont considérés comme un groupe cible important en raison de leur vulnérabilité particulière au changement climatique.

Dix pays participants (Bangladesh, Bolivie, Guatemala, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Namibie, Niger, Samoa

et Viet Nam) ont constitué chacun un portefeuille de 8 à 20 projets d'adaptation de proximité.

En Bolivie par exemple, où on estime que les autochtones représentent entre 56 et 70 % de la population, un Comité national de coordination des projets d'adaptation de proximité (NCA) a été établi pour assurer un lien vertical entre les activités d'adaptation réalisées au niveau local et les interventions d'envergure nationale.

Acquis et enseignements

Tout particulièrement, le projet a contribué à mieux faire connaître les effets du changement climatique et démontré comment renforcer les capacités d'adaptation au niveau local. Cela étant, les concepts et solutions d'adaptation face aux effets du changement climatique ne sont toujours pas bien compris et maîtrisés, aussi bien parmi les décideurs qu'au sein des communautés autochtones et locales. Les projets réalisés en Bolivie, au Kazakhstan, à Samoa et au Niger se trouvent à un stade avancé et associent fortement les autorités nationales et locales.

De nombreuses ONG locales et organisations de proximité ne disposent pas de moyens techniques et matériels suffisants pour la mise en œuvre de projets d'adaptation. Par conséquent, les actions de renforcement des capacités et de sensibilisation doivent faire partie intégrante des interventions en faveur des populations autochtones et des agents





locaux. Cette stratégie requiert un effort soutenu pour pérenniser l'impact des projets en intégrant systématiquement leurs acquis aux politiques et plans pertinents.

La combinaison unique de l'action de bénévoles, des populations locales et de l'assistance technique en faveur des acteurs locaux constitue une excellente occasion pour les organisations et les communautés locales d'apprendre à défendre et préserver des moyens de subsistance capables de s'adapter au changement climatique. Pour ce faire, les communautés doivent impérativement pouvoir compter sur leurs ressources locales, y compris naturelles, matérielles, humaines, sociales et financières.

E. Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux

Agence du FEM :	Banque mondiale
Agence d'exécution :	Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux
Financement du FEM :	USD 45 millions au total
Cofinancement :	USD 160 millions au total
Approbation du projet :	2007

Initiative conjointe de Conservation International, de l'Union européenne, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du Gouvernement japonais, de la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale, le Fonds du partenariat pour les écosystèmes vitaux (CEPF) a pour objectif de préserver les régions

les plus riches et les plus menacées du monde du point de vue de la biodiversité qui sont connues comme des zones écologiquement sensibles.

Le CEPF associe des représentants de la société civile comme des organisations de proximité, des ONG, des populations autochtones, des institutions universitaires et des entreprises privées aux opérations de préservation de la diversité biologique. Depuis sa création en 2000, il a accordé plus de 163 millions de dollars de financements à plus de 1 800 partenaires de la société civile, y compris des organisations autochtones, pour des interventions en faveur de 23 zones écologiquement sensibles dans plus de 60 pays et territoires.

Les ressources allouées aux organisations autochtones sont destinées à créer des activités génératrices de revenus, renforcer les compétences et les capacités, formuler des plans de gestion des territoires autochtones, faciliter l'obtention de titres fonciers et préserver les savoirs traditionnels, entre autres.

Étude de cas d'un projet financé au titre du CEPF : Appui aux peuples autochtones Kriol et Rama du Nicaragua

Agence de mise en œuvre :	Universidad de las Regiones Autónomas de la Costa Caribe Nicaragüense
Lieu :	Réserve de biosphère de Rio San Juan, sud du Nicaragua
Financement du CEPF :	USD 431 537 au total pour 3 projets
Cofinancement :	USD 125 000 au total



Présentation générale

Le CEPF a financé une série de projets de délivrance de titres fonciers, de gestion des sols et de renforcement des capacités en faveur des populations Rama et Kriol dans le sud-est du Nicaragua. Cette région abrite les forêts les plus vierges de la Réserve de biosphère de Rio San Juan, un couloir important pour la préservation de la biodiversité qui est menacé d'empiètement par les pauvres sans terres.

Grâce aux financements du CEPF et à l'appui de l'URACCA (Université des régions autonomes de la côte caribéenne du Nicaragua), ainsi qu'à d'autres partenaires locaux, les populations Rama et Kriol ont pris des mesures pour étudier et remplir les conditions d'obtention de titres fonciers au Nicaragua, qui impliquaient de procéder à un recensement de leur territoire et à une étude détaillée de leurs communautés. Les projets financés visaient également à les doter des compétences nécessaires pour gérer durablement leurs terres à travers l'élaboration participative de plans de gestion et pour engager des négociations avec les autorités et d'autres groupes autour de leurs prétentions foncières et leurs problèmes d'empiètement.

Acquis et enseignements

Les projets ont aidé les populations bénéficiaires à obtenir des titres de propriété sur leurs terres en 2009, ainsi que le droit de gérer une aire protégée

de 407 000 hectares. Des postes de contrôle forestier ont été créés et pourvus en personnel recruté parmi les communautés Rama, Kriol et mestizo (métis européens et autochtones) et formé à la préservation de la biodiversité et la lutte contre le braconnage. Les communautés Rama et Kriol ont également adopté des plans d'utilisation des sols et des techniques durables de lutte contre la dégradation des sols.

Un des principaux enseignements à tirer de ces projets est l'importance de la collaboration entre les diverses communautés et organisations locales de la région. Un dialogue franc et la promotion de la solidarité, la participation active et la communication directe entre les différents groupes ont permis de réduire et dissiper les conflits. En outre, les campagnes générales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement se sont avérées très importantes pour la réussite des projets. Pour s'assurer que toutes les communautés comprennent les conditions de délivrance des titres fonciers, des partenaires locaux sensibilisent certains de leurs membres aux lois et politiques, à la gestion des sols et à la résolution des conflits.

Grâce à ces activités, les Rama et les Kriol peuvent s'appuyer sur leurs capacités renforcées pour passer à l'étape supérieure et devenir des régisseurs de leurs terres. Ils ont identifié des sites pour l'écotourisme, la gestion durable des sols et le reboisement, et sollicitent également des financements de leur propre chef.



Enseignements

Ces deux dernières décennies, le FEM a beaucoup appris afin de renforcer sa collaboration avec les populations autochtones. Cet apprentissage s'est fait par le biais d'évaluations formelles et informelles, mais aussi de consultations avec lesdites populations et la société civile de façon générale. Le FEM continue néanmoins d'apprendre et d'ajuster ses interventions en fonction des enseignements dégagés, qu'il intègre à ses politiques, ses processus et ses programmes pertinents.

Participation : La participation active et opportune des populations autochtones est un facteur essentiel de réussite pour tous. Une participation pleine et effective requiert des processus de consultation préalable, de mobilisation et d'obtention du consentement jugés acceptables par les populations autochtones et d'un point de vue culturel. Au besoin, l'obtention du consentement préalable donné librement et en toute connaissance de cause dans le cadre d'un processus participatif peut aider à asseoir la légitimité du projet ou du programme avant son démarrage effectif. Une autre mesure importante pour assurer la légitimité des interventions consiste à laisser les populations autochtones choisir elles-mêmes leurs représentants. La participation des femmes, des jeunes et des personnes âgées est aussi essentielle pour la prise en compte d'un large éventail d'intérêts. Enfin, la conclusion d'accords formels entre les populations autochtones et les autorités nationales avant le démarrage du projet, ainsi que l'établissement de comités directeurs composés à parts égales de représentants de l'administration et des peuples autochtones, sont d'autres pratiques qui ont fait leurs preuves.

Développement et gestion des connaissances : Il est essentiel de soutenir le développement et la gestion des connaissances au sein des peuples autochtones. Le renforcement des capacités peut encourager une forte adhésion des partenaires locaux, particulièrement des populations autochtones, et accroître la viabilité des résultats positifs. Le développement des connaissances peut se faire dans le cadre d'ateliers d'échange et de réflexion au niveau local et devrait s'appuyer sur des outils techniques et généraux suffisamment modulables pour s'adapter à différentes situations. Des textes écrits jugés acceptables du point de vue

des cultures autochtones et des normes établies sont également importants pour la préservation des savoirs.

Souplesse des dispositifs institutionnels et structures de gouvernance : Souvent, les dispositifs institutionnels et les structures de gouvernance autochtones ne sont pas rattachés aux services administratifs et à d'autres instances de gestion des projets. Des processus de planification et de préparation des projets et des dispositifs d'accompagnement flexibles facilitent généralement l'implication des populations autochtones dans la prise des décisions. La création de dispositifs spécifiques dans le cadre desquels les autochtones et les promoteurs de projets peuvent élaborer conjointement leurs plans d'action aura, à plus long terme, un effet plus bénéfique pour tous les intervenants. En outre, pour obtenir des résultats plus durables, les populations autochtones doivent être associées systématiquement à l'élaboration des politiques et des plans au niveau national et local. L'établissement de liens étroits entre les autochtones et les autorités nationales et municipales durant la préparation du projet peut accroître les chances d'internaliser les politiques et les résultats.

Reconnaissance des droits : Le projet obtient des résultats plus probants et dans les meilleurs délais et est moins susceptible de générer des conflits quand les autochtones ont accès aux ressources locales, leurs droits fonciers sont reconnus et leurs savoirs traditionnels sont pris en compte. L'élaboration d'un plan en faveur des populations autochtones ou d'une évaluation de référence permet souvent d'assurer que les prétentions aux ressources sont traitées de façon appropriée.

Activités de subsistance : Les projets qui intègrent des activités destinées à améliorer les moyens de subsistance autochtones ont généralement un impact plus positif et plus durable sur l'environnement. Il s'agit notamment d'activités de production qui permettront aux autochtones de préserver leurs styles et leurs niveaux de vie sans compromettre les investissements et les résultats du projet. Des activités comme l'exploitation des ressources forestières et l'écotourisme, pour ne citer que celles-là, améliorent grandement l'impact du projet aux plans environnemental et socioéconomique.



Perspectives d'avenir

La collaboration avec les populations autochtones est essentielle à la réussite de la mission du FEM. Grâce à une meilleure compréhension des liens qui existent entre ces groupes et l'état de l'environnement mondial, le FEM a adopté de nouvelles normes et directives pour s'assurer qu'ils sont systématiquement et effectivement associés à ses programmes, projets et processus.

Le FEM continuera à respecter les normes édictées dans la Politique sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Entités partenaires du FEM (norme minimale 4 relative aux populations autochtones) et les Principes et modalités de participation des populations autochtones aux projets et mécanismes du FEM.

Plusieurs interventions sont prévues ou en cours pour intégrer plus efficacement et plus systématiquement les populations autochtones aux activités du FEM :

1. Appui au Groupe consultatif sur les peuples autochtones. Ce groupe contribue largement à orienter l'interlocuteur des populations autochtones au FEM sur les dispositions à prendre pour accroître la participation des populations autochtones aux opérations du FEM.
2. Renforcement de la capacité du personnel du Secrétariat et des Agences du FEM à mieux faire connaître les principales questions autochtones et les moyens d'y faire face durant la revue et la préparation d'un projet ou d'un programme. Ce renforcement de capacités est d'autant plus

important que les populations autochtones sont largement prises en compte dans les stratégies pour les domaines d'intervention.

3. Recherche d'autres moyens de soutenir des initiatives concernant et affectant les populations autochtones dans le cadre de projets et programmes en cours et à venir. À cet égard, on peut envisager d'accroître la collaboration et la communication avec le Programme de microfinancements du FEM, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes vitaux et d'autres projets pertinents.
4. Maintien et renforcement de la représentation et la participation des populations autochtones aux politiques, processus, programmes et projets pertinents du FEM. Entre autres mesures, on peut citer la participation à l'élaboration d'un document d'orientation sur la Politique du FEM sur la participation du public, le Plan d'action pour la parité hommes-femmes, les processus de constitution des portefeuilles nationaux, les comités directeurs nationaux du Programme de microfinancements et les diverses activités du cycle de projet du FEM.
5. Renforcement des systèmes de gestion et de suivi des résultats pour mesurer la participation des populations autochtones aux projets et processus du FEM. Ce suivi permettra également de mieux rendre compte de la contribution et l'impact de la participation des populations autochtones aux projets du FEM.



PHOTOGRAPHIES

Première de couverture : *Berger Massaï conduisant un troupeau de chèvres* Andrzej Kubik /shutterstock.com

Deuxième de couverture : *Femmes vêtues de tenues traditionnelles*, Pérou meunierd/shutterstock.com

Page 2 : *Jeune Massaï*
Avatar_023/shutterstock.com

Page 4 : *Indiennes Quechua, Cusco, Pérou*
Christian Vincés/shutterstock.com

Page 6 : *Zèbres de plaines au Kenya*
Larsek /shutterstock.com

Page 10-11 : *Tissage traditionnel à la main, cordillère des Andes, Pérou* Curioso /shutterstock.com

Page 12 : *Éleveur Sami de cerfs et de rennes à Honningsvåg, Norvège* V. Belov /shutterstock.com

Page 13 : *Tribu Triana dans la région amazonienne du Brésil*
Julio Pantoja /Banque mondiale

Page 15 : *Bergères au Burkina Faso*
Ray Witlin /Banque mondiale

Page 16 : *Tentes Sami traditionnelles faites de peau de rennes à Tromsø* V. Belov /shutterstock.com

Page 17 : *Garçons Himba dans un village namibien*
erichon/shutterstock.com

Page 18 : *Femmes Vezo à la pêche à Morondava, Madagascar*
sunsinger/shutterstock.com

Page 19 : *Vue de Rio San Juan à partir d'El Castillo au Nicaragua*
stevebphotography/istock.com

Page 20 : *Rizières en terrasses au Vietnam*
Cristal Tran /shutterstock.com

Page 22 : *Silhouettes de pêcheurs traditionnels, Sri Lanka*
Jaromir Chalabala /shutterstock.com

Page 24 : *Cueillette de feuilles de thé par des autochtones sri-lankais* Rawpixel /shutterstock.com

RÉALISATION

Texte : Laura Ledwith et Yoko Watanabe

Collecte des données : Bjoern Buesing et Sarah Amy Wyatt

Révision et mise en forme : Gustavo Alberto Fonseca et Mark Foss

Date de production : Mai 2014

Maquette : Patricia Hord.Graphik design

Impression : Professional Graphics Printing Co.

LE FEM EN BREF

Créé en 1991, le FEM est un mécanisme financier indépendant qui a pour but d'octroyer des aides aux pays en développement et en transition pour financer des projets visant la protection de l'environnement mondial et pour promouvoir des moyens de subsistance durables. Il sert de mécanisme financier à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Convention de Minamata sur le Mercure.

Le FEM réunit 183 pays — en partenariat avec des institutions internationales, des organisations de la société civile, le secteur privé, les populations autochtones et les communautés locales — pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial concernant la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, les polluants organiques persistants, la couche d'ozone et les substances chimiques.

Le FEM est la première source de financement des projets qui visent à améliorer l'état environnemental du globe. En plus de sa Caisse, il administre le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds de mise en œuvre du protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya). Il fournit aussi provisoirement des services de secrétariat au Fonds pour l'adaptation.

Depuis sa création, il a accordé des aides de plus de 11,5 milliards de dollars sur ses fonds propres et mobilisé plus de 57 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de plus de 3 215 projets dans plus de 165 pays en développement ou en transition.

En 23 ans, le FEM s'est établi comme un mécanisme efficace du point de vue des coûts et des résultats, qui affiche un bilan positif. Grâce à son réseau d'Agences partenaires offrant une large palette de compétences, il peut intervenir de façon équilibrée et transparente partout dans le monde.

Pour en savoir plus, visiter le site www.thegef.org.

www.theGEF.org



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE